

2022/...

TRANSMIS LE 6-05-2022
REÇU LE 6-05-2022
AFFICHÉ LE 9-05-2022
NOTIFIÉ LE 9-05-2022
PUBLIÉ LE 9-05-2022
EXÉCUTOIRE LE 9-05-2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°2

OBJET : CULTURE - ADHÉSION AU SYNDICAT NATIONAL DES SCÈNES PUBLIQUES (S.N.S.P.).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Françoise GONZALEZ : Ginette FIFI-LOYALE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Stéphane VERNEREY : Henri FERNANDEZ

Valentin BARTECKI : Absent excusé.

Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yoan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Culturel

Question n°2 du CM du 21/04//2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION n°2

OBJET : CULTURE – ADHÉSION AU SYNDICAT NATIONAL DES SCÈNES PUBLIQUES (S.N.S.P.).

Le Conseil municipal

VU les articles L.2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT que le Syndicat National des Scènes Publiques, créé en 1995, rassemble 250 scènes publiques qui participent de façon prépondérante à la vie culturelle des territoires et assurent une mission de service public, en contribuant notamment à la diffusion artistique,

CONSIDÉRANT que le Syndicat National des Scènes Publiques, représente sur le plan national ces scènes publiques, et contribue activement à la structuration professionnelle du secteur artistique en veillant à leurs intérêts,

CONSIDÉRANT que l'adhésion au Syndicat National des Scènes Publiques permet l'accès à des services spécifiques, comme les informations juridiques professionnelles, ou à des avantages tels que le bénéfice des accords partenariaux avec des organismes professionnels tels que la SACEM ou la SACD,

CONSIDÉRANT que l'Espace Saint-Exupéry, tant par son offre artistique et culturelle variée s'adressant à tous, que par son fonctionnement en régie directe, relève des scènes publiques,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune d'adhérer au Syndicat National des Scènes Publiques à compter du 1^{er} mai 2022,

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion, calculée en fonction du nombre d'habitants et de la jauge du théâtre, comprend une part fixe de 1225 € et une part variable, soit 0,03% du budget artistique annuel de l'Espace Saint-Exupéry, soit 79,21€,

CONSIDÉRANT que l'adhésion est réalisée en cours d'année civile et est calculée au prorata temporis, soit 869,47 € pour 2022,

Après l'avis de la Commission Culture/ Scolaire/ Restauration/ Sport en date du 11 avril 2022 et de la Commission Finances, Administration Générale, Santé et Intercommunalité en date du 12 avril 2022,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Culturel

Question n°2 du CM du 21/04/2022 - P 2/2

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DÉCIDE d'adhérer au Syndicat National des Scènes Publiques,

Article 2 : AUTORISE M le Maire ou son représentant légal à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, à signer tout document s'y rapportant et à régler le montant de l'adhésion annuelle

Article 3 : DIT que ces sommes seront imputées sur le compte budgétaire **6281-316** du budget de la commune pour le Service Culturel.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
Xavier MELKI

Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Madame Securre Chapieros
guigno

Le 9 mai 2022



Acte à classer

DEL21042022Q2

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-06T17-16-44.00 (MI237344742)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220421-DEL21042022Q2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - ADHÉSION AU SYNDICAT NATIONAL DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES (S.N.S.P.).

Date de décision : 21/04/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Acte : 2 - CULT AdhesionSNSP.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

2 - PJ CLT 2020 STATUTS **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation
SNSP signe.PDF

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/05/22 à 17:04

Date 06/05/22 à 17:16

Date 06/05/22 à 17:32

Par **SADEQ Fatiha**

Par **SADEQ Fatiha**